en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

MUTUALITE CHRETIENNE

Bimensuel
N° 1612
6 septembre 2018

Ch. de Haecht, 579
BP 40
1031 Bruxelles

BUREAU DE DÉPÔT LIÈGE X

© B. Blocker-hspress

Tous au vote !

PAGES 6, 7 ET 12

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL

© Ville de Liège/Eberis

Drogues

Diminuer les risques

Une salle destinée à accueillir les toxicomanes "durs" vient d'ouvrir ses portes à Liège. Objectifs : hygiène et sécurité.

PAGE 5

© musee-capitalisme

Exposition

Le capitalisme en question

Après six ans de succès ailleurs en Belgique, le musée du capitalisme débarque à Liège. Ni pour louer, ni pour démonter le système. Juste faire réfléchir et débattre.

PAGE 9

Mutualité service

Travail et maladie chronique

Souffrir d'une maladie chronique et poursuivre sa carrière professionnelle ne sont pas incompatibles. Conseils concrets.

PAGE 2

Transition

Quand le ciné se fait mobile...

Sensibiliser le public à la transition sociale et écologique : pas toujours simple... Sauf avec des cinés-débats itinérants.

PAGE 9

Point info malades chroniques

Concilier travail et maladie chronique

Xavier est professeur. Il avait 27 ans lorsque la maladie de Crohn lui est, dit-il, "tombé dessus". Cette pathologie inflammatoire chronique qui touche les intestins l'a obligé à réorganiser sa vie professionnelle.

Témoignage

Xavier a conscience que le fait d'avoir une situation professionnelle installée lors de l'annonce de la maladie a été un avantage. *"D'autant plus que les deux premières années ont été assez calmes. J'avais informé ma famille mais pas mon employeur."* En 1996, le Namurois subit une grosse crise qui a nécessité la prise de cortisone et qui l'a fait beaucoup grossir. Il s'est alors résolu à parler à son directeur du mal dont il souffrait. *"Il a été tout de suite très compréhensif. Il m'a parlé d'un collègue qui lui aussi vivait avec la maladie de Crohn et qui était impliqué dans l'association MICI (1). Mon directeur m'a fait confiance, et j'ai mis un point d'honneur à respecter mes obligations. Un peu trop, parfois, car la maladie engendre du stress et de la fatigue dont il faut tenir compte."*

Xavier continue donc à travailler, il ne réduit pas son horaire et demande une adaptation qui lui est immédiatement accordée. *"Pour un malade de Crohn, ne pas avoir d'accès rapide aux toilettes provoque beaucoup de stress. J'ai donc demandé à dispenser l'ensemble de mes cours dans le local situé à côtés des sanitaires. Mon horaire est également légèrement adapté. Le mercredi, je travaille mais je n'enseigne pas, cela me permet de programmer plus facilement mes rendez-vous médicaux."*

Comment ont réagi ses collègues ? De diverses manières. *"Certains m'en parlent, d'autres pas. Et quelques-uns me disent que j'ai de la chance de pouvoir disposer d'un local et d'avoir un horaire légèrement adapté..."* Et les étudiants ? *"En début d'année, je fais remplir à mes étudiants une fiche d'identité. Je remplis également ce document et en profite pour leur parler de ma maladie. Cela fait 15 ans que je fonctionne comme cela et les étudiants sont très respectueux."*

Grâce à la flexibilité de son employeur et en apprenant à bien se connaitre, à respecter ses limites, Xavier mène une vie professionnelle peu perturbée par la maladie. Mais il a conscience que si, par exemple, il exerçait un métier où il faut sans cesse être à l'extérieur, ce serait plus difficile. *"J'ai également changé ma manière de travailler. Je m'organise afin de m'éviter tout stress supplémentaire, mais je sais que dans certains jobs, c'est plus compliqué. Je rappelle aussi que l'on n'est pas obligé de déclarer sa maladie lorsque l'on postule. Quand la maladie de Crohn est sous contrôle, c'est notre problème, pas celui de l'employeur. C'est nous qui devons apprendre à la gérer. Pour cela, les bénévoles de l'association peuvent être d'un grand soutien. Ils sont 'experts en expériences'. Ils peuvent aussi faire de la médiation scolaire ou en entreprise, lorsqu'il y a une incompréhension ou un souci provoqué par l'annonce de la maladie de Crohn ou le RCUH".*

Des acteurs à vos côtés

Rester en projet, ne pas s'enfermer dans une identité de "malade", penser à autre chose qu'aux symptômes, préserver des liens sociaux, se sentir valorisé ou encore prévenir l'isolement et la solitude... voilà quelques-uns des avantages à pouvoir préserver une carrière professionnelle lorsque l'on est atteint d'une affection chronique et que les conditions sont rencontrées pour y parvenir.

Sur votre lieu de travail, c'est **votre employeur** qui est votre premier interlocuteur et partenaire pour la prise en compte de votre maladie dans le quotidien de l'entreprise. Sachez que vous avez le choix de l'informer de votre état de santé. Le **médecin du travail** pourra aussi être une excellente ressource pour l'adaptation du poste de travail. L'adaptation peut être de divers ordres : aménagement des horaires ou lieux de travail, changement de fonction, accès à des facilités logistiques...

Comptez également sur **vos proches et pairs.** Les associations de patients notamment bénéficient d'un *background* conséquent grâce à leurs membres vivant une situation similaire et souhaitant partager leurs conseils, trucs et astuces.

Demandez conseil aux **médecins et prestataires paramédicaux** qui connaissent votre situation. Cela favorisera la prise en compte de vos symptômes dans votre quotidien professionnel. Si vous peinez à assumer votre travail, votre premier réflexe devrait être d'en parler à votre médecin généraliste. Ensemble, déterminez les éléments de votre maladie qui impactent votre emploi et voyez si une période d'incapacité de travail est nécessaire afin de vous soigner, de reprendre des forces et de préparer un retour adapté. Si vous êtes en incapacité de travail, vous pourriez aussi réfléchir avec le **médecin-conseil** sur l'opportunité d'entamer une réintégration professionnelle via une formation qualifiante.

Enfin, sachez que les **services sociaux de la MC** pourront aussi vous renseigner. Par exemple sur de possibles aides financières à votre employeur pour l'adaptation matérielle du poste de travail.

En guise de conclusion, voici quelques conseils du quotidien glanés auprès de personnes malades chroniques restées actives professionnellement : restez attentif à votre corps et aux symptômes qu'il manifeste; anticipez les situations de stress; dosez la fatigabilité en vous accordant des pauses; sollicitez le soutien de vos collègues, cela favorisera la solidarité; faites part de vos doutes et découragements à une personne de confiance qui vous écoutera et vous soutiendra

Consultez nos autres conseils **sur www.mc.be/maladie-chronique-travail**

(1) Association Crohn-RCUH 02/354.12.85 • www.mici.be

Votre avis nous intéresse

Participez à l'espace interactif du Point info malades chroniques.
Durant le mois de septembre, il concerne la conciliation entre travail et maladie chronique :

- participez au sondage ;
- partagez votre expérience ;
- chattez avec le Dr Etienne Laurent, médecin-conseil à la MC, le **20 septembre** entre 13h30 et 14h30.

Rendez-vous sur www.mc.be/votreavis

Le Point info malades chroniques est disponible pour vous !

>> Consultez nos informations sur **www.mc.be/maladie-chronique**
>> Posez votre question par e-mail à **maladie-chronique@mc.be.**
Merci de préciser vos nom, adresse ou numéro de registre national.

Indexation des prestations

Les nouveaux montants des indemnités payées par la mutualité

En raison du dépassement de l'indice-pivot au mois d'août, les allocations sociales et les pensions augmentent de 2% ce 1er septembre. La précédente indexation datait de juin 2017. Voici les nouveaux montants des indemnités octroyées par la mutualité dans le cadre de l'incapacité de travail, de l'assurance maternité et des congés de naissance et d'adoption.

Indemnités d'incapacité de travail

A. Travailleurs salariés

• **1re année d'incapacité de travail (1) : 60% du salaire brut plafonné.**

INDEMNITÉ MAXIMALE (PAR JOUR - 6 JOURS/SEMAINE)

Début d'incapacité avant le 1/01/18	84,84 EUR
Début d'incapacité à partir du 1/01/18	85,52 EUR

• **À partir du 1er jour du 7e mois**

INDEMNITÉ MINIMALE (PAR JOUR - 6 JOURS/SEMAINE)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉ	COHABITANT
- travailleurs réguliers	59,85	47,89	40,78
- travailleurs non réguliers	48,26	35,02	35,02

• **Invalidité (à partir de la 2e année d'incapacité de travail) :**
-chefs de ménage : 65% du dernier salaire brut plafonné
-isolés : 55% du dernier salaire brut plafonné
-cohabitants : 40% du dernier salaire brut plafonné

INDEMNITÉ MAXIMALE (PAR JOUR - 6 JOURS/SEMAINE)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉ	COHABITANT
Incapacité entre 10/1974 et 12/2002	89,25	75,52	54,92
Incapacité débutée en 2003 ou 2004	87,50	74,04	53,85
Incapacité débutée en 2005 ou 2006	89,25	75,52	54,92
Invalidité débutée entre 2007 et 2010	90,14	76,27	55,47
Invalidité débutée en 2009 ou 2010 (*)	90,86	76,88	55,92
Invalidité débutée en 2011 ou 2012	90,77	76,81	55,86
Incapacité débutée en 2011 ou 2012			
a) Invalidité débutée avant 04/2013	90,77	76,81	55,86
b) Invalidité débutée entre 04/2013 et 12/2014	92,59	78,34	56,98
Incapacité à partir de 2013			
a) Invalidité débutée avant 04/2013	88,99	75,30	54,77
b) Invalidité débutée entre 04/2013 et 03/2015	90,77	76,81	55,86
c) Invalidité débutée entre 04/2015 et 12/2017	91,91	77,77	56,56
d) Invalide à partir de 01/2018	92,64	78,39	57,01

(*) Titulaires dont la période d'incapacité primaire a été suspendue en raison d'une période de maternité.

PRIME ANNUELLE DE RATTRAPAGE POUR LES INVALIDES (MAI 2019)

a) 1 an d'incapacité au 31/12/2018	326,93 EUR
b) 2 ans d'incapacité ou plus au 31/12/2018	
- sans personne à charge :	550,82 EUR
- avec personne à charge :	611,16 EUR

B. Travailleurs indépendants

• **1re année d'incapacité de travail (1)**

INDEMNITÉ FORFAITAIRE (PAR JOUR)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉ	COHABITANT
	59,85	47,89	36,47

• **Invalidité (à partir de la 2e année d'incapacité de travail)**

INDEMNITÉ FORFAITAIRE (PAR JOUR)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉ	COHABITANT
- sans arrêt de l'entreprise	59,85	47,89	36,47
- avec arrêt de l'entreprise	59,85	47,89	40,78

PRIME DE RATTRAPAGE POUR LES INVALIDES : 212,25 EUR (MAI 2017)

C. Revenus autorisés pour personne à charge

- Plafond statut avec charge : 990,04 EUR (par mois)
- Plafond statut isolé : 1.593,81 EUR (par mois) en cas de revenus professionnels
1.089,61 EUR (par mois) en cas de revenus de remplacement

(1) Les indemnités d'incapacité primaires sont soumises à un précompte professionnel de 11,11% (10,9% pour les chômeurs pendant les 6 premiers mois d'incapacité). Il n'y a pas de précompte sur les indemnités d'invalidité.

Allocation forfaitaire pour aide de tierce personne

Salariés et indépendants : 22,28 EUR par jour

Indemnités de maternité

A. Travailleuses salariées

30 premiers jours : 82% du salaire brut non plafonné
Ensuite 75% du salaire plafonné • indemnité maximale : 106,90 EUR par jour.

B. Chômeuses indemnisées

30 premiers jours : 79,5% du salaire brut plafonné • indemnité maximale : 113,31 EUR par jour
Ensuite 75% du salaire plafonné • indemnité maximale : 106,90 EUR par jour

C. Travailleuses indépendantes

Indemnité hebdomadaire : 484,90 EUR (temps plein) • 242,45 EUR (mi-temps)

Ecartement du travail (travailleuses salariées)

Pendant la grossesse : 78,237% du salaire brut plafonné • indemnité maximale :
- début de l'écartement avant le 1/01/18 : 110,62 EUR par jour
- début de l'écartement à partir du 1/01/18 : 111,51 EUR par jour.

Après le repos de maternité (allaitement) : 60% du salaire brut plafonné • indemnité maximale :
- début de l'écartement avant le 1/01/18 : 84,84 EUR par jour
- début de l'écartement à partir du 1/01/18 : 85,52 EUR par jour.

Congés de naissance (paternité et coparentalité) et d'adoption

A. Travailleurs salariés

82% de la rémunération brute plafonnée perdue
Indemnité maximale : 116,87 EUR par jour (régime 6 jours/semaine) • 140,24 EUR par jour (congé de naissance/paternité en régime 5 jours/semaine).

B. Travailleurs indépendants

Congé d'adoption : indemnité hebdomadaire : 484,90 EUR

Service aux membres

Le service de médiation des plaintes

La Mutualité chrétienne veille chaque jour à offrir un service optimal à ses affiliés. Mais une erreur ou un manquement dans le traitement d'un dossier ou le paiement de prestations ne sont pas exclus. Les membres qui ne sont pas satisfaits peuvent introduire une plainte auprès de leur mutualité régionale. Jean-Stéphane Buys, coordinateur des plaintes à la MC Saint-Michel, explique la manière dont sont traitées les plaintes reçues.

© M. Detiffe

En Marche : Quels types de plaintes recevez-vous des membres ?

Jean-Stéphane Buys : Avant tout, il faut préciser que les plaintes sont peu nombreuses au regard du nombre de membres et de dossiers traités. À Bruxelles, nous en avons reçu 265 l'année passée. Les plaintes les plus fréquentes concernent les soins de santé et plus particulièrement les délais de remboursement des attestations de soins et d'autorisation pour certains traitements et prestations. Viennent ensuite les assurances facultatives Hospi et Dento. La plupart des courriers portent sur les modalités de paiement des primes ou sur la couverture de ces assurances.
L'assurabilité représente la troisième catégorie de mécontentements à la Mutualité Saint-Michel alors qu'au niveau des Mutualités chrétiennes francophones et germanophone, ce sont les indemnités qui occupent la 3e place. Cela concerne essentiellement le traitement des dossiers d'incapacité de travail et les délais de paiement des indemnités.
Nous recevons peu de plaintes concernant les cotisations et avantages de l'assurance complémentaire. Par ailleurs, il est rare que les membres se plaignent nommément d'un collaborateur de la MC. C'est la gestion des dossiers qui est mise en cause, pas la compétence ou la serviabilité du personnel. C'est un point positif à souligner.

EM : Comment traitez-vous ces plaintes et dans quels délais ?

J-S B : La toute grande majorité des plaintes nous parviennent via un formulaire complété sur le site de la MC. On en reçoit aussi par courrier postal ou en agence. Dans tous les cas, nous sommes tenus par l'Office de contrôle des mutualités d'envoyer un accusé de réception dans les 7 jours et d'aboutir à un traitement complet de la plainte dans les 45 jours. Mais à la MC, nous mettons tout en œuvre pour répondre au plus vite. Chaque plainte est unique. Parfois, des démarches auprès de différents services sont nécessaires et les allers/retours prennent du temps. On envoie alors des réponses intermédiaires au membre.

EM : Avez-vous une idée de la satisfaction des membres, une fois leur plainte traitée ?

J-S B : C'est difficile à quantifier mais nous recevons de nombreux retours positifs sur la manière dont le problème a été pris en charge. Malheureusement, il arrive qu'on ne puisse pas satisfaire la demande. Les plaignants ne comprennent pas toujours qu'une décision ne dépend pas de notre bonne volonté. Nous sommes tenus d'appliquer les législations sociales.

EM : Au-delà de la résolution de dossiers individuels, que faites-vous de ces plaintes ?

J-S B : Les plaintes sont des signaux importants pour améliorer le service aux membres. Nous avons pris des mesures, par exemple, pour réduire les délais de remboursement ou d'autorisation et faire face au flux accru d'attestations de soins en début d'année. Nous sommes attentifs aussi à informer les membres de manière plus claire et nous veillons à personnaliser les courriers autant que possible. Ce n'est pas toujours évident car les législations sont complexes et comportent un nombre incroyable de particularités.
Le conseil d'administration qui – pour rappel – est composé de membres de la mutualité, reçoit également un rapport d'analyse des plaintes.

EM : Avez-vous un conseil à adresser aux membres ?

J-S B : Ils ne doivent pas hésiter à adresser une plainte à leur mutualité s'ils ne sont pas satisfaits de ses services. Nous sommes à leur écoute. Mais avant d'activer une telle procédure, le mieux est qu'ils contactent leur conseiller mutualiste soit directement en agence soit par téléphone (le 0800 10 9 8 7 est gratuit). Dans la plupart des cas, une solution au problème pourra être trouvée.

// ENTRETIEN : JOËLLE DELVAUX

Comment introduire une plainte ?

Signalez toujours votre plainte auprès de votre mutualité régionale. Plusieurs possibilités :

- complétez le formulaire de plaintes en ligne sur www. mc.be (onglet contact);
- rendez-vous dans l'agence MC de votre choix ;
- envoyez un courrier postal à votre Mutualité régionale.

Une réponse vous est assurée dans les 7 jours, le plus souvent sous forme d'un accusé de réception.
Un suivi complet et personnalisé est finalisé par une réponse écrite qui vous parviendra dans les meilleurs délais et au maximum endéans les 45 jours.
Si vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont votre plainte a été traitée par votre mutualité régionale, vous pouvez prendre contact alors avec le médiateur national :

- via le formulaire national de médiation en ligne sur www.mc.be (onglet contact)
- par e-mail à mediateur@mc.be
- par courrier adressé à l'ANMC, à l'attention du médiateur, Chaussée de Haecht 579 BP40, 1031 Bruxelles.

À la MC, tous les membres en ordre de cotisation bénéficient automatiquement d'Hospi solidaire. Cette couverture prend en charge une large part des frais liés à une hospitalisation en chambre commune ou à deux lits.
En tant que membre, vous pouvez également compléter Hospi solidaire en souscrivant l'une des assurances MC: Hospi +, Hospi +100 ou Hospi +200.

Planifiez vos vacances Intersoc avec notre nouvelle brochure. Elle est sortie de presse le 3 septembre dernier. Les inscriptions commencent à partir du 17 septembre 2018.

Des familles avec enfants jusqu'aux plus de 50 ans actifs, Intersoc propose des formules de vacances adaptées à chacun.

Voulez-vous aussi participer à d'inoubliables vacances ? Rendez-vous sur www.intersoc.be ou commandez la brochure via le numéro 070 23 38 98.

Pour rester informés au sujet de nos différents séjours et actions, nous vous invitons à vous inscrire à notre newsletter via le lien **www.intersoc.be/newsletter**.

en bref

>> Mer du Nord

Une nouvelle campagne du WWF incite à participer à une consultation publique pour réclamer plus d'espace pour la nature en mer du Nord. Cette consultation permet de donner son avis sur le nouveau plan d'aménagement des espaces marins proposé par le gouvernement. La mer du Nord abrite plus de 2.100 espèces de plantes et animaux. Malgré la reconnaissance de l'Europe de certaines zones riches en biodiversité, le statut de protection existe surtout sur papier. Des activités potentiellement destructrices comme la pêche, l'extraction de sable ou les exercices militaires s'y poursuivent sans restriction. Le WWF réclame plus d'espace pour protéger la biodiversité de la mer du Nord.
Plus d'infos : https://northseachallenge.wwf.be

>> Dépistage du radon chez soi

Le radon est un gaz radioactif qui se trouve naturellement dans le sol et peut se diffuser dans les habitations. Il est la 2e cause de cancer des poumons. Le seul moyen de savoir si l'on est exposé au radon est de faire un test à l'aide d'un détecteur placé dans la pièce la plus fréquentée de la maison. La mesure s'effectue pendant trois mois. Une campagne nationale se déroule du 1er octobre au 31 décembre pour encourager les citoyens à mesurer le radon dans leur habitation et à entreprendre les éventuelles actions de remédiation. La commande du détecteur (20 euros) doit se faire avant le 31 décembre.
Plus d'infos sur www.actionradon.be

>> Métiers en pénurie

Le Forem (en Wallonie), Actiris (en Région bruxelloise) et le VDAB (en Flandre) ont chacun mis à jour la liste des métiers en pénurie et fonctions critiques dans leur région. Du boucher à l'informaticien en passant par l'opticien, le chauffagiste ou le maître d'hôtel, il y en a pour tous les goûts. Ces listes peuvent guider les jeunes qui se cherchent un avenir professionnel. Elles sont utiles aussi aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se former à un de ces métiers. Dans cette optique, la reprise des études de plein exercice donne droit à une dispense de disponibilité. En Wallonie, depuis ce 1er septembre, une prime de 350 euros sera accordée à tout demandeur d'emploi qui réussira une formation dans un métier en pénurie.
Plus d'infos sur www.leforem.be
• www.actiris.be

>> Environnement et santé

L'actualité 2018 a été marquée par ces comités de parents bloquant la rue de l'école de leurs enfants afin de sensibiliser les automobilistes à la pollution atmosphérique... En matière de santé/environnement, il y a bien d'autres sujets de préoccupation : pesticides dans l'air et l'alimentation, perturbateurs endocriniens dans les cosmétiques et la nourriture, nuisances sonores, moisissures à domicile, radon, etc. Dans sa dernière édition, le magazine *Symbioses*, spécialement destiné aux intervenants scolaires et éducatifs, met l'accent sur le couple environnement et santé. Mais, comme d'habitude, en parlant surtout des solutions, des innovations et des remèdes pédagogiques.
Plus d'infos sur : www.reseau-idee.be
• 02/286.95.70.

École : l'équité, plutôt que l'égalité

La rentrée scolaire 2018 est loin d'être anodine pour des milliers d'enfants en difficulté. Ils devraient bénéficier d'un accompagnement plus adapté à leurs spécificités, via des aménagements dits "raisonnables".

La rentrée scolaire 2018 marque un tournant important dans la politique scolaire. Dorénavant, tout enfant présentant des difficultés spécifiques d'apprentissage devrait pouvoir bénéficier d'aménagements dits "raisonnables", et cela qu'il fréquente l'enseignement fondamental ou secondaire. Il s'agit, pour l'essentiel, d'enfants développant des troubles de l'attention (hyperactifs ou non) ou disposant d'un "haut potentiel", mais aussi d'enfants affichant un profil "dys": dyslexique, dysgraphique, dyscalculique, etc.

Coulé dans un décret, le dispositif vise à éviter que des écoles surchargées, surpeuplées ou peu motivées orientent un peu trop vite les enfants "à problèmes" vers l'enseignement spécialisé (1). Il veut, surtout, garantir à tous les enfants un enseignement inclusif, susceptible de le faire progresser dans leur apprentissage sans être stigmatisés ni délaissés. Ces aménagements sont de nature organisationnelle, matérielle, pédagogique, relationnelle ou environnementale. Il peut s'agir d'aménagements mineurs ou plus profonds mais qui, tous, peuvent s'avérer décisifs dans les parcours de vie des enfants et ados.

Exemples : permettre de s'isoler dans la classe, de porter un casque, d'avoir une certaine mobilité dans l'espace ou de manipuler des "fidgets" (petits objets focalisant l'attention), etc. Certains apprenants ont, par ailleurs, un besoin impérieux de conditions d'évaluation adaptées, par exemple via des questionnaires ou des logiciels adaptés.

© iStock_Wavebreakmedia

La liste des aménagements potentiels est longue et nécessite une adaptation — voire un changement de "culture" — des professeurs et des accompagnants. Beaucoup d'écoles, néanmoins, les pratiquent déjà avec les moyens du bord. Le décret prévoit une série de balises, par exemple un diagnostic préalable établi par des professionnels. Traduites dans le Pacte d'excellence, les nouvelles dispositions prévoient également que les accompagnants scolaires disposent de moyens élargis pour ces missions.

Le dispositif vise à éviter que des écoles orientent un peu trop vite les enfants "à problèmes" vers l'enseignement spécialisé.

// PhL

>> Plus d'infos : **l'association TDA/H dispose d'un guide de la scolarité spécifiquement orienté vers les enfants ayant des troubles de l'attention. Consulter www.tdah.be**

(1) Les nouvelles dispositions prévoient également des modifications dans le système dit d'"intégration scolaire", où enseignements ordinaire et spécialisé sont appelés à travailler de concert au sein des écoles.

Enfermement des mineurs

Depuis le 14 août, l'enfermement de familles avec enfants à Steenokkerzeel suscite l'émoi. Leur crime, être des illégaux. Mobilisation.

© iStock holwichaikawee

L'arrêté royal détaillant le fonctionnement des nouvelles unités de détention pour familles en séjour irrégulier a été publié le 1er août en toute discrétion au *Moniteur belge*.

Quinze jours plus tard, une famille d'origine serbe avec quatre enfants âgés de un à six ans était placée au centre "127 bis". Depuis quelques jours, une femme originaire de l'Azerbaïdjan et ses cinq enfants, résidant en Belgique depuis des années, sont confinés, eux aussi, dans ces "maisons familiales", selon l'appellation du gouvernement fédéral.

Plutôt une "prison familiale", dénoncent les associations de défense des droits des étrangers. Après les avoir visitées, ces dernières constatent l'effort fourni pour rendre les deux habitations confortables. Mais rappellent qu'au-delà de leurs portes, ce sont des grilles. Et qu'au-delà de celles-ci, il y a les pistes de l'aéroport Bruxelles-National, dont le vacarme rappelle une imminente expulsion du territoire belge.

La Belgique a pourtant été condamnée à quatre reprises par la Cour européenne des droits de l'homme pour avoir privé de liberté des enfants alors qu'ils ne sont pas responsables de leur situation. En cause : des conditions d'enfermement inacceptables. *"Alors on les a améliorées. Mais ça reste un enfermement !*, déplore Françoise Tulkens, ancienne Vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme (1). *Ce n'est pas parce qu'on met des jeux pour les enfants qu'ils vont oublier qu'ils sont en prison ! C'est une privation de liberté qui, selon la Convention européenne des droits de l'homme, constitue un traitement inhumain et dégradant."*

Le 22 août, 15 associations francophones et néerlandophones, appuyées par l'Ordre des barreaux francophones et germanophones (Avocats.be), ont introduit un recours devant le Conseil d'État pour suspendre et annuler l'arrêté royal en question. *"Une initiative intéressante*, selon Françoise Tulkens. *Il faut prendre le problème de ce côté-là. Sur les droits des enfants, en Europe, on devient de plus en plus exigeant. Aujourd'hui, il est interdit d'enfermer des mineurs. Au pénal, on dit 'pas avant 18 ans'. Alors en matière d'arrestations administratives, est-ce un crime d'être étranger ?"*

// MaC

(1) *La première*, RTBF, le 1er septembre

Cauchemars à la chaîne

Douze hommes et femmes racontent leurs songes dans le film-documentaire *Rêver sous le capitalisme* de Sophie Bruneau.

Ils sont chômeur, médecin, caissier, ingénieur, caissier, employé d'assurance... Tous racontent puis analysent le souvenir d'un rêve lié à leur travail. Leurs récits laissent transparaitre un environnement professionnel source de malaise et de souffrance. *Rêver sous le capitalisme* s'ouvre sur un pan de ciel noir. Le halo de la lune éclaire maigrement les nuages d'une nuit opaque. Puis arrive le va-et-vient des trains en gare du Nord. *"Je travaillais, c'était une fin d'après-midi, et puis la nuit commençait à tomber, ça devait être en hiver. Je me suis aperçu que quelques collègues s'étaient transformés. (...) ils ressemblaient presque plus à des morts vivants qu'à des collègues. (...) Si je devais relier ça à l'ambiance du boulot, effectivement, il y a une espèce d'ambiance diffuse, de malaise. (...) une espèce de fin de règne comme ça..."*

Les témoignages se succèdent, sur fond de plans fixes. Un vol d'oiseaux sur le parking d'un supermarché, le ballet de navetteurs qui entrent et sortent de la gare du Nord, des bureaux filmés de jour ou de nuit, parfois le témoin lui-même, dans son bureau. Ces images a priori banales révèlent rapidement leur caractère hypnotique. Elles fonctionnent comme un fond visuel qui offre toute l'attention à ces voix qui se racontent.

Projections

- Les **14, 17, 26 septembre** et **6 octobre** à Bruxelles (Aventure)
- Le **18 septembre** à Liège (Les Grignoux)
- Le **19 septembre** à Mons (Plaza Art)
- Le **20 septembre** à Namur (Caméo)

En télévision

- RTBF : le **24 septembre** à 21h05
- Arte : le **8 octobre**

© Istock

On pourrait vite se lasser de ce film lent, presque immobile. Au contraire, la quasi-absence de mouvement, couplée à l'intrigante bande sonore du film emportent entièrement dans les récits des conteurs. Ces témoins, qui analysent leurs propres songes, racontent leur expérience toute subjective du monde du travail. Ce faisant, ils montrent à quel point le système capitaliste peut s'immiscer jusque dans les recoins les plus secrets de nos êtres.

Le cinéma pour raconter

Sur les raisons qui l'ont poussées à faire ce film, Sophie Bruneau explique : *"Le travail est central dans nos vies. Il participe à notre transformation, émancipation, aliénation, et il s'agit de pouvoir comprendre ce qui nous arrive : analyser les organisations de travail, par exemple, et révéler pourquoi elles peuvent créer des souffrances indues. Le cinéma, dans sa capacité à raconter et à nous déplacer, peut dessiller les esprits. Ici, il porte une dimension critique nécessaire car on assiste à une déstructuration de beaucoup d'hommes et de femmes par le travail"*.

// MS

>> Plus d'infos : ***Rêver sous le capitalisme*** **• Sophie Bruneau • 63 minutes • sortie en salles le 12 septembre**

Toxicomanie

Injections à moindre risque

© Ville de Liège-E.Denis

Salle de consommation de drogues à moindre risque ouverte récemment à Liège.

Les grandes villes belges s'acheminent vers l'ouverture de salles spécifiquement destinées à la consommation de drogues dures. Placées sous contrôle médical et tolérées – voire encouragées – par les autorités policières ou judiciaires, elles sont de nature à lutter contre les problèmes de sécurité et d'hygiène posés par cette forme particulière de toxicomanie. Mais au bénéfice final de qui ?

Que fait un toxicomane "dur", accroché de longue date à l'héroïne, lorsqu'il ne dispose ni d'un toit, ni d'un lieu de repli pour consommer son produit ? Il se pique là où il peut, en rue par exemple : dans les parcs, entre les voitures en stationnement, le long des quais (de Meuse, de Sambre, de Senne…), se fondant – ou croyant se fondre – dans la masse des passants. Parfois, ces "injecteurs" ne cherchent même plus la discrétion, mais bien une forme de sécurité face à la violence de la rue. Ils se replient alors dans les salles réservées aux guichets bancaires automatiques ou dans les stations de métro. Dont certaines se trouvent fatalement à proximité d'écoles…

Cette réalité-là, beaucoup de grandes villes européennes la connaissent, y compris en Belgique. C'est la raison pour laquelle les acteurs spécialisés dans l'accompagnement des toxicomanes réclament, depuis longtemps, la création de salles de consommation de drogues à moindre risque (SCMR). Il en existe à peu près 90, aujourd'hui, disséminées dans huit pays européens, y compris chez tous nos voisins. Les premières ont déjà une trentaine d'années d'expérience.

Un tremplin vers un mieux ?

Qu'elles soient isolées ou adossées à une infrastructure de soins existante (un hôpital, par exemple), ces salles ont plusieurs traits communs. Primo, elles offrent aux personnes en addiction prononcée un lieu où consommer dans de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité qu'en rue, notamment en mettant à disposition un matériel d'injection stérile. Secundo, elles disposent d'un personnel de soins qualifié, prêt à leur proposer une prise en charge médico-sociale allant au-delà de leur "simple" addiction. Ce personnel peut les orienter vers des services plus spécialisés pour les aider à contrôler leur consommation. Mais aussi engager diverses démarches : régularisations administratives, recherche d'un logement, prise en charge psychiatrique, etc.

Le troisième avantage des SCMR consiste à réduire les risques de mortalité et de morbidité liés aux overdoses et aux autres dommages liés à l'usage des drogues, notamment la transmission des virus HIV (Sida) ou de l'Hépatite C. Cet objectif sanitaire – mais aussi budgétaire (1) – ne concerne pas seulement les "injecteurs" eux-mêmes. À Barcelone, depuis l'installation d'un tel dispositif, le nombre de seringues abandonnées négligemment (donc dangereuses dans l'espace public) a été divisé par quatre, en huit ans, à proximité des lieux de défonce.

Le Parlement wallon s'est montré unanimement favorable à l'ouverture d'une salle dans quelques grandes villes

Résultats positifs convergents

Dépourvue de toute salle de ce type, la Belgique faisait figure jusqu'il y a peu de "dernier village gaulois". Pendant longtemps, certaines voix, notamment politiques, ont émis la crainte de voir ces SCMR agir comme des lieux incitant à la consommation de drogues. Ces appréhensions se sont petit à petit effacées face à plusieurs études scientifiques. La plus récente, placée sous l'égide de la Politique scientifique fédérale (Belspo) (2), visait à évaluer la faisabilité des SCMR dans cinq grandes villes belges. Elle a levé les dernières hésitations : *"Ces trente dernières années, des preuves scientifiques substantielles et abondantes ont été fournies sur l'efficacité des SCMR"*, affirme Pablo Nicaise, co-auteur, chercheur qualifié à l'Institut de recherche santé et société de l'UCL.

Il existe actuellement environ 90 salles de consommation à moindre risque en Europe.

Des résultats aussi nets ne doivent cependant pas faire oublier que l'efficacité de ces salles est soumise à une série de conditions. Si elles sont implantées à l'écart des centres urbains, les SCMR semblent vouées à l'échec. De plus, leur fréquentation doit être assortie de conditions claires pour les usagers, notamment en termes d'identification (carte d'identité et/ou badge) et d'adhésion à un règlement d'ordre intérieur (pas de bagarre, pas d'échange ni de promotion de produits, etc.). L'étude soulève aussi l'importance d'autres modalités concrètes (notamment sur l'accessibilité des mineurs ou des femmes enceintes) qui doivent avoir été mûries par les forces vives locales avant l'ouverture, en tenant compte du "terrain" spécifique à chaque ville concernée. Autre condition impérative: veiller à une acceptation et une coordination parfaite avec les autorités policières et judiciaires, de même qu'avec les autres acteurs psycho-socio-médicaux. Et, bien sûr, veiller à l'information des riverains.

Impatience et vigilance

Malgré les considérations stimulantes des études, les SCMR ne sont pas des outils miracles, mais bien une stratégie parmi d'autres au sein d'une approche pragmatique de réduction des risques. Certes, les salles peuvent réduire sensiblement les atteintes à la tranquillité publique, ce qui n'est pas pour déplaire aux autorités politiques communales, exposées aux plaintes d'habitants, commerçants et clients échaudés par cette toxicomanie de rue. Mais il n'est pas démontré qu'elles réduisent la criminalité générale dans la population (vols pour se procurer la drogue, etc.). Selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, l'impact des SCMR sur la réduction de l'incidence du VIH et de l'hépatite C reste flou et difficile à évaluer.

La plupart des associations actives dans la prise en charge des toxicomanes sont enthousiastes face à l'imminence d'une ouverture de salle dans quelques villes wallonnes (lire encadré ci-contre). Elles n'en craignent pas moins que cette avancée se réalise au détriment d'autres stratégies de prévention et de réduction des risques, déjà corsetées par des budgets malingres ou… inexistants : échange de seringues, contrôle de qualité des produits dans les sites festifs, prescription de diacétylmorphine (héroïne sous contrôle pharmaceutique), etc. Elles craignent, aussi, que la dimension purement sécuritaire de ces salles (rendre ces toxicos "invisibles" et "indolores", alors qu'ils occupent aujourd'hui la rue) prenne le pas, surtout en période électorale, sur une prise en charge globale – et réellement humanitaire – de cette population en précarité extrême.

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) Le coût global du traitement d'une personne malade de l'hépatite C peut se chiffrer à plusieurs dizaines de milliers d'euros annuels.
(2) *"Étude de faisabilité de salles de consommation à moindre risque en Belgique"* (UCL et UGent, 2018, en anglais) présentée notamment lors de l'après-midi d'études *"Salle de consommation de drogues: pour qui, pour quoi faire et comment ?"* organisée par la Fedito wallonne, le mercredi 2 mai à Charleroi.
(3) Les salles comptent le plus souvent 10 à 20 places, occupées en rotation.

Un champ (presque) libre

Finies les hésitations ? Une première salle s'ouvre à Liège. Bruxelles et Charleroi se tâtent…

Ouvrir une salle de consommation de drogues à moindre risque (SCMR) ? Beaucoup d'autorités communales, jusqu'il y a peu, ne voulaient pas s'y risquer. C'est que la loi du 24 février 1921 est formelle. La fourniture d'un local aux toxicomanes s'apparenterait à une *"incitation"* à la consommation, *"facilitant à autrui l'usage de drogues à titre onéreux ou à titre gratuit (…)"*. Tarif prévu par la loi: l'emprisonnement et une amende de 1.000 à 100.000 euros ! Autre facteur refroidissant : la dernière déclaration gouvernementale s'affichait explicitement "tolérance zéro" en matière de drogues. Bien que chacun convenait que cette loi bientôt centenaire relevait d'une autre époque, aucun bourgmestre ne voulait prendre le risque de trahir son propre parti, d'entrer en guerre avec le gouvernement fédéral ou de se faire traîner en justice.

Sauf que les lignes ont bougé. La sixième réforme de l'État est aujourd'hui opérationnelle, donnant les compétences de santé – singulièrement la prévention – aux entités fédérées. Dans une résolution récente, le Parlement de Wallonie s'est montré unanimement favorable à l'ouverture de SCMR en tant qu'expériences pilotes encadrées de santé.

Résultat : les villes ont les coudées plus franches pour avancer, poussées dans le dos par les associations spécialisées dans la prise en charge des addictions mais aussi… par leurs propres forces de police et les parquets locaux, souvent demandeurs.

À Liège, la salle (20 places) s'est ouverte il y a quelques jours à proximité immédiate du commissariat de police. Équipe au travail : deux médecins, 7 infirmiers, 3 éducateurs, etc (en tournante). Charleroi, plus discrète, est tentée de suivre. Bruxelles progresse aussi dans sa réflexion, mais avec deux obstacles spécifiques à son paysage politique. Primo, sur quels territoires communaux ouvrir de telles salles (il en faudrait probablement deux ou trois) ? Secundo, quid de la sensibilité flamande (en tout cas de la N-VA) qui frôle la timidité, voire l'hostilité ?

Il subsiste une insécurité juridique, mais plus modérée qu'autrefois. Qu'arriverait-il si, en cas d'accident ou de décès, quelqu'un devait se constituer partie civile contre une commune ? Sans compter ce dernier élément – fondamental – résumé par un expert. *"Ouvrir une salle de consommation en ce moment dans le centre d'une grande ville n'a rien de sexy ni très porteur sur le plan électoral. Sauf si la population est suffisamment préparée, informée et consciente qu'un monde sans drogue est une chimère. Et que ce pragmatisme n'empêche pas de mener, par ailleurs, une politique répressive efficace sur les dealers et les trafiquants"*. Chiche !

// PhL

Élections communales

Tous au vote !

Le 14 octobre prochain, nous élirons nos mandataires communaux et provinciaux pour six ans. Ceux-ci seront appelés à gérer les matières les plus proches de notre vie quotidienne : routes, écoles, garderies, propreté, sécurité, etc. Conquis de haute lutte, le vote est obligatoire dans notre pays. Oui, mais… Pour que chaque citoyen puisse vraiment peser sur les matières gérées par les élus, encore faut-il que les élections soient pleinement accessibles à tous les publics. Physiquement, culturellement, intellectuellement, etc… Tout n'est pas parfait, mais des efforts conséquents sont fournis pour tendre vers cet idéal. Tour d'horizon avec *En Marche*.

© B.Bouckaert-Belpress

Je vote pour la première fois

Les élections d'octobre verront des milliers de jeunes voter pour la première fois. Pour les accompagner, le réseau Infor Jeunes a édité la brochure "Je vote : mode d'emploi". Claire, très complète et bien adaptée au public visé, elle a pour objectif d'*"aider les jeunes à donner du sens à l'acte de voter"*, comme l'explique Adeline Dujardin, chargée de communication à la Fédération Infor Jeunes. D'autant plus que *"peu de médias traitent de la politique sous un angle et dans un langage adaptés aux jeunes"*. La brochure est aussi idéale pour les gens moins jeunes, qui souhaiteraient se rafraichir la mémoire avant de se rendre aux urnes.

"Enthousiastes, les jeunes n'en ont pas moins des connaissances lacunaires sur les aspects pratiques du vote."

Sur www.elections.inforjeunes.be, enseignants et professionnels de la jeunesse trouveront des outils pédagogiques pour exploiter cette brochure. En parallèle, Infor Jeunes propose des animations en classe (ou dans des organisations). Exemples : un bureau de vote permet des simulations ; un jeu de rôles intitulé "Citoyen toi-même" invite les jeunes à se mettre dans la peau de conseillers communaux et à émettre des propositions ; l'animation "Moi et la politique" convie les jeunes à se placer à gauche ou à droite d'une ligne tracée au sol, selon qu'ils sont pour ou contre les idées partagées. Après une discussion, chacun peut *"changer de côté"*. Enfin, dans l'approche "On vote, oui, mais après ?", les animateurs présentent les moyens pour interpeller les élus.

À Infor Jeunes Namur, on a déjà commencé à réaliser des animations. Les premiers constats ? Des lacunes dans la connaissance des aspects pratiques du vote. Certains participants ne savaient pas qu'ils allaient recevoir une convocation par la poste. Au niveau de l'isoloir, d'autres ont trouvé étrange de se retrouver seul à devoir réaliser un choix sans aide ou conseil des amis. Environ 80% des participants sont de prime abord intéressés par l'expérience des élections. Et la majorité trouve *"sympa"* de participer à un événement à caractère officiel et qui a un impact sur leur vie de tous les jours.

// ET

>> Plus d'infos : **www.inforjeunes.be • 081/98.08.16.**

Je vote en Belgique, mon pays d'adoption

Le premier vote des ressortissants de l'Union européenne vivant en Belgique remonte à 2000. Deux prérequis : remplir les conditions d'électorat et s'inscrire comme électeurs. Les citoyens non-Européens, pour leur part, ont dû attendre l'année 2006 pour se voir octroyer le même droit, à trois conditions : résider sur le sol belge depuis au moins cinq ans, respecter les conditions liées à la capacité d'électeur et, eux aussi, s'inscrire comme électeurs. Ainsi est offerte aux citoyens étrangers la possibilité de participer à la vie de leur commune. Cette fois-ci, ils sont dû s'inscrire comme électeurs avant le 31 juillet.

"Un sentiment de tolérance et d'ouverture dans la commune incite les étrangers à voter."

Selon le SPF Intérieur, 160.116 électeurs étrangers se sont inscrits : 130.559 membres d'un pays de l'UE (17,45% de l'électorat potentiel européen) et 29.557 non-Européens (15,19% des électeurs étrangers non-européens en droit de s'inscrire). Des pourcentages bien faibles… Les démarches administratives (procédure et délai d'inscription) constituent une barrière. Comme la langue et la communautarisation (*"ma communauté forme un collectif plus solide que ma commune"*), notamment.

Que faire pour encourager les non-Belges à voter ? Louise Nikolic, docteure en Sciences politiques et sociales, identifie trois critères ayant un impact positif sur la participation : la présence d'un bourgmestre de gauche, l'organisation d'actions de sensibilisation et un score peu élevé de l'extrême droite aux précédentes élections. *"Une politique communale positive, un sentiment de tolérance et d'ouverture, une perception positive des étrangers… incitent les résidents étrangers à s'inscrire. Mais quand l'intégration est compliquée, quand des discriminations sont ressenties et quand les contacts avec l'administration communale sont difficiles, ces personnes peuvent vivre un sentiment de rejet. Conséquence : soit elles se mobilisent pour changer les choses, soit elles se replient et ne s'impliquent plus dans la vie locale ni dans les élections"*, analyse la politologue.

Certaines communes sont très attentives à la participation et veillent à fournir une information claire et lisible en une dizaine de langues ! *"La sensibilisation proactive a aussi un effet bénéfique,* complète Louise Nikolic. *Là où un résident étranger reçoit des informations pratiques dès ses premiers contacts avec l'administration, le taux de participation est nettement plus élevé."*

// MaC

Je ne suis pas libre d'aller voter

Selon des études menées en France et au Canada, les détenus vivent mal le fait d'être privés de l'exercice du droit de vote. *"C'est comme si on leur disait* 'vous n'êtes plus des citoyens'", précise Vanessa De Greef, vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme et enseignante à l'ULB. Or, en Belgique, la majorité des personnes derrière les barreaux conservent le droit de choisir leurs mandataires. C'est le cas de tous ceux qui sont en détention préventive (3 à 4.000 personnes), mais aussi, depuis 2009, de tous les condamnés à une peine criminelle n'ayant pas été explicitement privés de ce droit par le juge. Soit des milliers de personnes au total.

"Pour les détenus, le vote par correspondance pourrait être une alternative facile."

Rarissimes, pourtant, sont les hommes ou femmes politiques qui s'intéressent à cette population en période électorale malgré les accents mis, dans le discours public, sur sa réintégration sociale après la peine. Aucun bureau de vote, par exemple, n'a jamais été déplacé en prison. Peut-être aussi, il est vrai, parce que voter est placé en bas des priorités quotidiennes des détenus eux-mêmes.

À ceux qui s'intéressent au vote, il ne reste que la procuration. Pas simple ! Car il leur faut, d'abord, être tenus au courant par un proche de l'arrivée de leur convocation électorale à domicile. Puis, trouver une personne de confiance disponible, obtenir une attestation de détention, trouver le formulaire de procuration en ligne, etc. En prison, le moindre détail – et jusqu'à disposer d'un timbre – peut décourager le candidat votant le plus acharné.

"Le vote par correspondance pourrait être une alternative facile à mettre sur pied, propose Vanessa De Greef, *comme en Allemagne, en Australie, au Japon…"* Voire l'installation d'urnes en prison, comme au Canada. Las ! *"Aucune autorité politique, en Belgique, ne souhaite faciliter l'exercice du droit de vote en établissement pénitentiaire"*. À Nivelles, lors du dernier scrutin fédéral, une vingtaine de détenus ont bénéficié d'un atelier "citoyenneté" destiné, entre autres, à encourager le vote par procuration. Des initiatives (rares) du même genre sont envisagées lors des deux prochains scrutins.

//PhL

Malade ? À l'étranger ? La pro

Malade ? En vacances hors des fr
Coincé à son poste de travail ? Il

Dans ce genre d'indisponibilité, vous pouvez faire a bureau de vote à votre place. Pour cela, il faut dis expliquant les raisons de votre indisponibilité (1). Le commune.

En Région bruxelloise, le scrutin d'octobre sera électr

Le détail des modalités (particulièrement en cas est sur http://electionslocales.wallonie.be/ ou ht

(1) En Région bruxelloise, elle doit normalement être appr le scrutin.

Je ne peux pas me déplacer

Dans certaines maisons de repos et institutions pour un public atteint d'un handicap, il est d'usage, peu avant les élections, que les médecins référents préparent une liasse de certificats médicaux dispensant les résidents d'aller voter. *Tous* les résidents, y compris ceux qui "ont toute leur tête" et seraient parfaitement aptes à se déplacer : une question de facilité, très souvent. Comment, en effet, organiser le transport de ce public à la mobilité difficile vers des bureaux de vote parfois éloignés ? D'autant que les familles sont parfois elles-mêmes demandeuses, afin de ne pas devoir se déplacer dans plusieurs bureaux de vote en quelques heures.

"Il y a de moins en moins de raisons de ne pas voter lorsqu'on a un handicap ou une maladie grave."

Mais les pratiques évoluent ! Nombre de communes, aujourd'hui, ont décidé de déplacer une partie de leurs bureaux de vote dans les maisons de repos, dans l'espoir d'y voir davantage d'aînés-résidents y voter. Certaines localités iront bien plus loin, s'adressant à toutes les personnes âgées ou en difficulté de déplacement, y compris celles qui résident à domicile. C'est le cas, par exemple, dans la commune de Wellin (3.000 habitants, dont 30% de plus de 65 ans). Le conseil consultatif des aînés s'y est mobilisé pour que chacune des sept entités dispose d'un ou deux chauffeurs bénévoles afin de conduire gratuitement les seniors isolés au bureau de vote.

Dans la commune de Celles-en-Hainaut, une assistante sociale du CPAS accompagnera systématiquement le chauffeur du taxi social véhiculant les personnes vers le bureau de vote et les assistera jusque dans l'isoloir. À Wanze, outre la même gratuité du taxi social, des aînés et des jeunes – bénévoles – aideront les personnes en difficulté dans les files d'attente ou pour le maniement des chaises roulantes. En outre, le service communal de la Population se sera rendu préalablement dans les cinq maisons de repos de l'entité (publiques et privées) pour informer les résidents sur les modalités du vote, histoire de "dédramatiser" cet acte citoyen.

Si de telles initiatives se multiplient (notamment sous l'impulsion d'Altéo, partenaire de la MC), c'est sur une toile de fond législative sensiblement améliorée. Ainsi, à Bruxelles, l'accompagnement du votant handicapé par une personne de son choix jusque dans l'isoloir ne sera plus seulement autorisé dans les cas d'"infirmité physique" (sic, selon l'ancienne appellation !), mais bien pour toute forme de handicap (1). En Wallonie, une personne souhaitant être orientée vers un isoloir adapté à son handicap ne sera plus obligée de se signaler à l'avance à la commune. Et... c'en sera fini, le 14 octobre, de la lettre "A" apposée autrefois sur sa convocation au vote, jugée stigmatisante. Tous les Wallons qui en ont besoin pourront d'ailleurs se faire accompagner jusque dans l'isoloir. *"Les pouvoirs publics, pour ces élections, manifestent une bonne volonté évidente,* se réjouit Patrick Verhaegen, responsable national Maladie, Invalidité d'Altéo. *Il y a de moins en moins de raisons de ne pas voter lorsqu'on est en situation de handicap ou de maladie grave".* Enfin, dernière nouveauté de taille, chaque électeur wallon à mobilité réduite sera invité à évaluer l'accueil de sa commune via un formulaire ad hoc (2).

// PhL

>> Plus d'infos : le site du Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia) aide à connaître les initiatives facilitatrices (www.lechoixegalite.be). Vous pouvez aussi vous adresser à votre mutualité régionale (voir coordonnées pages 10-11). Certaines développent des initiatives locales pour faciliter l'accès au vote.

(1) Pour autant qu'il n'ait pas été placé sous protection judiciaire par un juge de Paix, tout citoyen belge, même porteur d'un handicap ou d'une maladie de quelque nature, a le droit et l'obligation de voter.

(2) Infos auprès du Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles: 0493/88.83.89 • www.cawab.be

curation !

ontières ?
y a des solutions.

ppel à une personne de confiance qui se rendra au poser d'un certificat médical ou d'une attestation formulaire nécessaire est disponible en ligne ou à la

ronique. En Wallonie, sous forme papier.

de séjour privé à l'étranger)
tps://elections2018.brussels

uvé(e) par l'administration communale quinze jours avant

Je ne comprends pas

Le nombre de personnes en difficulté de lecture et d'écriture reste très élevé en Belgique. De ce fait, les déplacements, démarches, courses, contacts avec l'école, consultations médicales... leur sont bien souvent difficiles. Mais voter aussi ! *"Un électeur sur 10 est en difficulté de lecture et d'écriture. Mais ce n'est pas parce qu'on ne sait pas lire qu'on n'a rien à dire"*, martèle l'ASBL Lire et écrire.

"Un apprenant débutant n'est pas un penseur débutant."

"Pour les associations actives dans l'alphabétisation, les élections communales sont l'occasion d'aider les apprenants à comprendre les enjeux démocratiques et à développer leur participation citoyenne", explique Cécilia Locmant, coordinatrice de projets à Lire et écrire Communauté française. *"Les publics analphabètes sont très éloignés des canaux d'information habituels et se sentent bien souvent exclus de la société à cause de cela*, ajoute Aurélie Akerman, sa collègue à Bruxelles. *Le monde de l'écrit ne leur parle pas, ni la TV, ni la radio".* Olivier Balzat, coordinateur au Collectif Alpha à St-Gilles complète : *"Dans les cours d'alphabétisation, les formateurs travaillent sur des choses concrètes ; ils vulgarisent les informations et impliquent activement les apprenants dans les sujets de discussion qui les concernent".*

Sur le terrain, la sensibilisation aux enjeux des élections communales a débuté au printemps dernier. *"Les apprenants étaient ravis d'y voir plus clair. Ils ont pu se rendre compte des impacts concrets de l'échelon communal sur la vie quotidienne. Certains ont découvert ce qu'est la démocratie et le rôle actif qu'ils peuvent y jouer"*, explique Aurélie Akerman. Des dynamiques se sont engagées : comparaisons de programmes politiques, envois de courriers indéchiffrables aux candidats pour les sensibiliser à l'illettrisme, débats, simulations de vote, etc.

Quid en Région bruxelloise, avec le vote électronique ? S'agit-il d'un obstacle en plus ? Cécilia Locmant relativise : *"Les apprenants les plus jeunes sont plus familiarisés à l'outil informatique que leurs aînés. Que le crayon soit rouge ou électronique, il importe surtout que les électeurs puissent, sans honte ni gêne, demander – et obtenir – l'aide d'un assesseur pour voter valablement".*

>> Plus d'infos : www.lire-et-ecrire.be • www.cdoc-alpha.be (outils pédagogiques)

//JD

Quatre questions à Min Reuchamps, politologue à l'UCL

En Marche : L'obligation de vote en Belgique est-elle une singularité ?

Min Reuchamps : Sans aucun doute. Seuls une vingtaine de pays dans le monde la pratiquent sous une forme ou une autre, dont notre voisin luxembourgeois. Le débat sur le maintien de cette obligation n'est pas propre à la Belgique. Dans les pays où le vote est facultatif, c'est d'ailleurs l'inverse qui se produit : on s'y demande régulièrement s'il ne faut pas en revenir à un système comme le nôtre. Qui, globalement, voit 90% des électeurs voter effectivement, soit un score titanesque par rapport aux pays où le vote n'est pas obligatoire. Dans ces derniers, seulement 50 à 60% des électeurs, voire moins, s'expriment, ce qui reflète moins bien les aspirations du peuple dans son ensemble. Cela dit, chez nous, certains partis (plutôt à gauche) savent très bien que l'abandon du vote obligatoire se ferait plutôt à leur désavantage.

Min Reuchamps, politologue à l'UCL

EM : En Belgique, le vote est obligatoire, mais... ne pas voter est rarement puni. Paradoxal ?

MR : Les sanctions sur papier existent toujours. Il suffirait qu'un Procureur du Roi fasse un peu de zèle et décide de lancer des poursuites pour que les électeurs de certaines zones se retrouvent en mauvaise posture. Mais bon... le climat n'est pas à cela. Cela dit, on a tendance à oublier qu'il n'y a pas que les amendes. Pour certains emplois dans la fonction publique, le postulant doit faire la preuve qu'il dispose de ses droits d'électeur. Or un citoyen qui n'est pas allé voter lors de trois scrutins consécutifs sur dix ans pourrait se voir privé de ces droits ; donc, pas d'emploi ! Autre aspect : l'habitude de ne pas aller voter s'acquiert très vite. Un jeune Belge qui rate son premier rendez-vous électoral a très peu de chance de retourner dans l'isoloir lors des scrutins suivants. Un enjeu démocratique important...

EM : Estimez-vous suffisants les efforts des pouvoirs publics incitant les électeurs à ne pas échapper à leurs obligations électorales (certificats médicaux, etc.) ?

MR : Difficile d'avoir un avis scientifique sur la question. Les efforts pour encourager le vote chez les primo-votants – notamment dans les écoles – ne datent pas d'hier. Cette inscription dans la "culture" sociétale et scolaire est à saluer. L'encouragement des personnes malades, handicapées et des personnes âgées est lui plus récent et s'inscrit dans le contexte du vieillissement de la population. Certains partis et candidats connaissent bien leur électorat et savent que celui-ci leur est attaché par tradition et fidélité. Il est donc logique qu'ils accentuent leurs efforts pour éviter la multiplication des défections des plus âgées.

EM : Y-a-t-il encore des stratégies d'influence du vote des populations plus fragiles, comme la mobilisation de sympathisants politiques pour faire du ramassage à domicile d'électeurs peu mobiles ?

MR : Cela existe, mais c'est peut-être devenu moins fréquent. La difficulté est de situer la limite de ce qui est acceptable ou non. Ainsi, si une personne âgée accepte de monter à bord de ces "taxis informels", c'est souvent parce qu'elle connaît déjà le candidat ou son proche. Son vote n'a pas nécessairement été influencé. Peut-être facilité... D'une manière générale, les gens étant très attachés à la confidentialité de leur choix, les candidats savent très bien qu'ils ne peuvent pas aller trop loin. Et puis les présidents de bureaux de vote et les assesseurs sont généralement très sensibles à ce que rien ne vienne perturber ou influencer les électeurs plus fragiles ou indécis.

// PhL

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Grille tarifaire selon la rubrique :

Rubriques : Matériel - Mobilier - Emploi/Services - Auto/Moto - Divers - Location (recherche d'un logement) : **12,50 EUR/parution.** **Rubriques :** Villégiature – Immobilier – Location (mise en location d'un logement) : **20 EUR/parution.**

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne :

1. Rédigez votre annonce en lettres capitales et en indiquant la rubrique désirée. Les annonces ne doivent pas dépasser 190 caractères, espaces compris. Au-delà, elles seront recoupées par nos soins.
2. Effectuez votre virement ou versement sur le compte IBAN : **BE77 0000 0790 0042** au nom des Éditions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées. Code BIC ou SWIFT : **BPOT BE B1**
3. Envoyez votre annonce en joignant votre **vignette jaune** ainsi que **la preuve de votre paiement** au Service des petites annonces - En Marche - 579 chée de Haecht, BP 40 - 1031 Bruxelles ou par fax : 02/246.46.30 ou par courriel à enmarche@mc.be – tél : 02/246.46.27

Dates ultimes de rentrée des annonces :

Le **vendredi 21 septembre** pour l'édition du **4 octobre 2018**
Le **vendredi 5 octobre** pour l'édition du **18 octobre 2018**

Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve du paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs. Le journal *En Marche* se réserve le droit de ne pas éditer une annonce qui ne serait pas conforme à l'esprit de l'organisation MC.

Divers

HARMONIUM Électro digital sampling 1000E très belle collection biblique + 100 livres reliés - tuner radio vintage téléfunken gde qualité ac 2 baffles 50 EUR - 071/350.777 (DI54299)

AV CLIMATISEUR Delonghi PAC AN97 Real feel 350E neuf - ponceuse Black & Decker KA 2500K 30E neuf - 067/21.78.12 (D54308)

Collectionneur achète sculptures et tableaux art moderne et ancien - 0478/63.87/71 (D54309)

Collectionneuse achète anciens cristaux du Val Saint Lambert - 0474/20.55.49 (D54310)

Guitare concert Jesus Harzal, expertise Azzato BXL, étui protection Hiscox: 1700E. Flûte traversière + étui (Trevor J. James, London): 100E. 33 tours classiques. 081/61.02.66 - 0497/42.80.35 (D54303)

À vendre : BD et vieux disques vinyles et autres. 068/54.25.77 (DI54301)

À saisir, collection complète, depuis l'origine, de l'hebdomadaire Le Vif - L'Express et son supplément week-end, faire offre au 081/44.43.07 (DI54298)

À vendre encyclopédie le million (12v.) + machine à écrire + bois de chauf. sec - téléphone 0472/49.18.13 - si pas intéressé s'abstenir (DI54295)

Recherche objets anciens : ancienne maison encombrée ? (entrepôt - ferme - hangar - garage) avant de vider, contactez-moi, je me déplace partout : 0475/97.31.14 (DI54287)

Achète tt. objets religieux, tabl., missels, chapelets, médailles, crucifix, images pieuses, statues faïences, plâtres, gravures, calices, icônes, reliquaire, harmonium... 0479262760 (DI54002)

Achète bijoux anc. ou moderne, fantaisie, montres ttes. marques, pièces monnaie, médailles, maroquinerie, argenterie (couverts, plateaux...). Mme. Ziomek. 0485-54.35.85. (DI54001)

Achète antiquités, mobilier, tableaux, horloges, tapis, instrum. musique, art asiatique, africain, livres, vins, fourrures, BD, photos, cartes post., serv. dîner, poste radio... 0478-548179 (DI54000)

PLAYMOBIL : achète lot EN VRAC et en bon état. 0473/97.52.09 (DI54288)

Cherche tableaux 20ème siècle - 0495/60.26.21 (D54311)

A vendre poêle neuf au gaz butane ou propane - 250E - Infos : 0475-77.20.92 (DI54316)

Emploi

Indépendant expérimenté en maçonnerie et carrelage cherche travail - 0472/39.69.18 (E54312)

Pensionné actif, disposé à vous aider pour corrections de tous textes (articles, livres, thèses, mémoires de fin d'année ou autres doc.) prix doux, discrétion assurée. 0475-90.27.14. (E54281)

Réparation de machines à coudre et surjeteuses, Bernina, Pfaff, Elna, Singer, etc... me rend à domicile. 0471-08.58.33 après 19h 071-66.78.65 (E54257)

Enseignante pensionnée expérimentée peut aider votre/vos enfants : cours particuliers ou suivi scolaire chez vous, chez moi - 0474/23.59.69 (EM54283)

Immobilier

A LOUER ARDENNES/S/SEMOIS, p/maison 2 pièces + 1ch mansardée - jard.+cour 375E M - mamanleoniilde@gmail.com (IM54267)

A LOUER ARDENNES Bohan/s/semois maison entièrement rénovée 3ch + 1p.ch. 2 ppièces bas 500E M. - mamanleoniilde@gmail.com (IM54265)

Matériel

AV lit électrique + perroquet + matelas parfait état 800E - 0498/107.293 (MA54313)

Pr malvoyant TÉLÉ-AGRANDISSEUR Reinecker Videomatic Lux. Qualité supérieure. Autofocus. Écran haute définition de 30x45 cm. Parfait état. acheté 3.500 E v 1.500 E 0475/42.30.29 (MA54297)

À VENDRE : fauteuil roulant électrique pour personnes à mobilité réduite OTTOBOCK. B600. Servi 6 mois, état neuf, plusieurs fonctions. Prix : 1.200E - 0477/24.15.90 (MA54302)

Élév. vertical Birdie compact ac sangles - état neuf ach. 2.200 v. 1.200 - voiturette ach. 724E v. 350E ac sangles. Lit élec. + potence + matelas anti escar + compresseur 1200E 0496219372 (MA54248)

Mobilier

AV : Salon vert en cuir, 2 fauteuils relax mécanic - 1 divan 3 places impeccable - prix à convenir. 0476/57.59.33 (MO54291)

Villégiature (Belgique)

Westende-bad, luxueux appt. 2ch., 4-5p., situé à prox. centre et mer, end. calme, 2e ét., asc., belle vue, 2 balcons sud, grd. conf., w-e., sem. ou quinz. 0479-53.55.67. (V53949)

LA PANNE : appart neuf digue dv mer avec garage - 4 personnes - 1 chambre - pas d'animaux. 063/42.24.94 - 0496/21.93.72 (VI54247)

Coxyde, appt 5 pers., 2 ch., sdb, wc, cuisine, living, hall, 30 m digue, côté soleil, tt confort, tv., dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.94.34. (V53956)

Coxyde, appart 110m2, Zeelaan, 150 m plage, vue mer, 4e ét, balcon, gd salon, TV, cuis. équip. l-vaiss., 2 ch. Lit dble, 2 lits indiv., sdb, garage. 0473/52.37.89. http://4beaufort.be/ (V54305)

NIEUWPOORT dans immeuble rénové 50m mer appt 1ch. 2 lits jum., sdb, lit divant 2 pers. dans livng, balcon, garage, location par sem ou qz. 081/61.10.72 (VI54277)

La Panne, grd. studio 35m2, rdch., 4p. max., entièr. rénové, sit. 50m mer, vue jard., park. gratuit prox., sem., quinz... 0495-19.12.68. (V54296)

Villégiature (France)

Bretagne, Plouguerneau, mais. conf., 100m mer, côtes natur., criques sauv., pittor., plages sable fin, air pur, ressourçant, idéal vac. famille ou couple. 0477-27.65.14 - jpdjon@hotmail.com (V54152)

Bord Médit. Camargue Grau du Roi, proche plage, appart. 4p. 1ch., piscine, infos et photos sur www.appartgrau.be. 04-370.11.12 - 0496-66.55.45. (V53849)

Bray-Dunes, 5km La Panne, 40m de la plage, villa+gd. gar., pt.jard., gd.terr., cuis.sup.éq., 3ch avec balc., 2sdb, 3wc, liv.pl.sud, tv, sem-qz-mois, àpd: 300E. 071-21.40.99 - 0484-43.66.39. (V54031)

Vosges, La Bresse, 13km de Gérardmer, appt. 2 à 4p., liv., coin cuis., 1ch. + coin mont. avec 2 lits sup., pkg. priv., loc. tte l'année du sam au sam. 063-67.78.11 - www.chalet23.izihost.com (V53945)

Hiver au soleil : Roquebrune Cap Martin - Menton - Côte d'Azur, appart. 1 chambre, 2 terrasses, près mer, petit imm. 6 ét. au 2e avec asc., àl mois, qz, sem. roquebrune.wordpress.com (VI54294)

Ardèche à 10min de Barjac - Mazet 75m2, 3ch, 2sdb, cuis. éq., terr. priv - idéal retraités : loc. de sept. à nov. et de mars à juin. 500E/mois + charges - ogenard@hotmail.com - 0489/64.28.50 (VI54285)

Côte d'Azur, Roquebrune Cap Martin, entre Monaco et Italie, appt 1ch front de mer, 2-3pers., pk, TV, internet, - par quinz apd 560E - par mois apd 930E - 0486/93.37.10 (VI54262)

Sauveterre ds. Gard, à 15 min. d'Avignon, loc. 2ch. d'hôtes avec sdb et wc privatif, piscine et pkg sécur., 65E/nuit petit déj. comp., 3 nuits minimum. 0033-466820045 - elyanetheys@yahoo.fr. (V54142)

Bretagne Côtes d'Armor Matignon Maison charme 2à9p, 5min plage, séj, cuis éq., 3ch, sdb + studio avec clic-clac, jdin, bbq, proche commerces. Page FB@notremaisondematignon - 0479/56.47.57 (VI54282)

Côte d'opale, Wissant, à 50m plage, appart 4p. sej. 2 clic-clac, TV, cuis. équip., 1ch., sdb, wc sep., terr clot. tt conf. 0495/32.28.95 - zimwatapp@gmail.com (VI54290)

Côte d'Opale, Bray-Dunes, splendide app. traversant sur digue avec ter. sud, 5 p. supercft, park sous-sol. 081/43 37 78. www.locava.be, clic Mer du nord>La Panne"Clair de dune vue sur mer" (V54306)

Villégiature (Autres pays)

Majorque, Santa Posa, 20km Palma, appart 100m2, rdc, 3 ch., 2 sdb, terr., jardin + bbq, bord mer. Calme, résidentiel - ponsjeanb@gmail.com - 085/23.09.44. (V54307)

Almunecar + Benidorm, promo. appt. vue mer, 1ch., tv, terr. sud, micro-ond., 499E/mois, juill.-août: 999E/mois, pisc., park., photos. 02-657.40.86 - 0477-59.47.33. (V54300)

Ténérife, très bel appartement sécurisé, 4pers., avec 2 piscines chauffées, 300m mer, bas prix. 0034/686.332.618 (Mme Héléna Villamil). (V54040)

en marche

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles ✆ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

ÉDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppem.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique Tirage moyen 450.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1er et 3e jeudis du mois (1er jeudi du mois en juillet et en août).

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

Offres de service

L'ÉCOLE DES DEVOIRS DON BOSCO TÉLÉ SERVICE RECHERCHE (H/F) :

> des animateurs bénévoles

Pour apporter une aide aux devoirs et aux leçons à des enfants du primaire et à des jeunes du secondaire d'un quartier populaire, au centre de Bruxelles. L'école des devoirs a lieu le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 18h30, toute l'année scolaire. Matières concernées: math, sciences, français, néerlandais .

Plus d'infos: Marc Dujardin, Don Bosco Télé service, 17 rue rempart des moines à 1000 Bruxelles • donboscoteleservice@hotmail.com • tél.: 0498/17.80.46.

Offres d'emploi

CHEZ NOUS, ÇA *VIT*

La Fédération de l'aide et des soins à domicile (FASD) engage (h/f) :

un directeur général
CDI- temps plein

Fonction :

- sous la responsabilité du conseil d'administration et du comité exécutif, assurer la bonne gestion de la Fédération, tant la gestion quotidienne qu'une réflexion stratégique visant le renforcement des missions de la FASD. Votre responsable direct est le directeur du département médico-social de la MC.

La MC Hainaut Picardie recherche (h/f) :

> deux assistants sociaux
CDD 12 mois renouvelable (à temps plein et à temps partiel)

Fonction :

- écouter, accompagner et soutenir les bénéficiaires. Les informer et les conseiller, en permanence et à domicile. Assurer un suivi administratif. Participer à la vie de l'équipe et de la mutualité.

Profil :

- diplôme de bachelier en assistant social. Permis de conduire et voiture. Déplacements sur l'ensemble du territoire.

Postulez dès maintenant sur
www.mcjobs.be

MUTUALITÉ CHRÉTIENNE
La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

CORELAP, ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ (ETA) À MOUSCRON, ENGAGE (H/F) :

> des manutentionnaires

CDD évolutif vers un CDI, temps plein de jour (5j/sem)

Fonction : emballage, assemblage, étiquetage, triage, mise sur palettes...
Profil : posséder obligatoirement l'autorisation de travailler en ETA (délivrée par l'Aviq), être motivé, courageux, consciencieux.

Envoyez votre candidature à Corelap ASBL (service recrutement), rue de la Montagne 103 à 7700 Mouscron ou à service.social@corelap.be

LA CSC DU HAINAUT OCCIDENTAL ENGAGE (H/F) :

> un animateur socio-culturel pour les jeunes CSC

CDD de 3 mois en vue d'un CDI
Fonction : animation et du développement de l'action syndicale et de service pour le public 15-25 ans.
Profil : niveau d'enseignement universitaire ou supérieur non universitaire, ou expérience équivalente. Qualités d'animateur, de créativité, de gestion de projets et de mobilisation, maîtrise des nouveaux moyens de communication, connaissance de base en législation sociale, intérêt pour les questions socio-économiques.

Envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) à Isabelle Barez, secrétaire fédérale de la CSC Hainaut occidental, av. des États-Unis 10/1 à 7500 Tournai, pour le 13 septembre au plus tard. L'épreuve écrite se déroulera durant la matinée du 25 septembre.

L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE "LA RÉCRÉ" À BOUGE RECHERCHE (H/F)

> des bénévoles

Pour soutenir l'équipe durant le ramassage scolaire des enfants dans les écoles ainsi qu'une aide pour les devoirs des enfants de l'école primaire. "La Récré" est une structure d'accueil pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans . Horaire : de 15h à 17h30 les lundis et/ ou les mardis et/ou les jeudis. Conditions : disposer d'un certificat de bonnes vies et mœurs vierge.

Plus d'infos: contactez Mme Sylviane Pagnani au 081/20.97.82.

L'ASBL INVENTONS LA VIE RECHERCHE :

> une animatrice bénévole

pour accompagner un groupe de femmes : rencontres, réflexion, ateliers divers...

Plus d'infos : 071/65.11.84 • 0496/61.30.61 • inventonslavie@gmail.com

LES GITES D'ÉTAPE DU CBTJ ENGAGENT (H/F) :

> un(e) chargé(e) de projet d'animation et d'accueil

CDI, TP pour son gîte de Eupen - Passeport APE
Profil : bilingue FR-ALL, expérience en animation/gestion de projet et dans le secteur jeunesse/associatif, être flexible (horaire variable), diplôme de l'enseignement supérieur.

Envoyez votre candidature jusqu'au 13 septembre (en indiquant la fonction) à D. Toune job@gitesdetape.be. Entretiens écrits et oraux le 20 septembre au gîte d'Eupen.

LA CSC LIÈGE-HUY-WAREMME CHERCHE ENGAGE (H/F)

> un juriste plaideur (réserve de recrutement)

Profil : capacité d'accueil et de travail en équipe pour réaliser des objectifs juridiques et syndicaux, assurer la défense de dossiers devant les juridictions du travail, adhérer aux valeurs de la CSC, en être membre ou le devenir. Master en droit. Une spécialisation en droit social constitue un atout.
Fonction : assurer les permanences du service, conseiller les affiliés, collaborer avec différents services et centrales.

Envoyez votre candidature jusqu'au 14 septembre à midi à J-M Namotte, secrétaire fédéral, CSC Liège-Huy-Waremme, bd Saucy 10 à 4020 Liège ou jnamotte@acv-csc.be

L'ASBL MAISON MARIE IMMACULÉE RECHERCHE (H/F):

> des aides-soignants
Temps partiel

> un infirmier
Temps plein de nuit

Pour son site d'Uccle, L'Olivier, MR MRS (46, av des Statuaires).

Candidatures à enregistrer sur le site www.asbl-mmi.be/jobs

L'ASBL EN FAMILLE RECHERCHE :

> des familles

Pour accueillir un enfant pour un laps de temps plus ou moins long, l'héberger, partager des moments de vie avec lui, l'aider à grandir tout en lui tout en lui donnant la possibilité de rester en relation avec ses parents. Avec la supervision d'un service de placement familial.

Plus d'infos: En famille, rue Charles Morren 12 à 4000 Liège • 04/252.75.75 • secretariat@enfamille.be • www.enfamille.be

Cinéma

La transition sur grand écran

L'Écran des possibles propose, en Wallonie, de soutenir des ciné-débats itinérants consacrés à la transition économique et sociale. Originale, l'initiative vise notamment les publics a priori peu intéressés par ce type de sujet.

© ecoscénique

Au départ, il y a la volonté – d'un groupe de citoyens, d'une école, d'un syndicat, d'un CPAS... – de sensibiliser son public à la transition économique et sociale. Mais la transition, c'est quoi, au juste ? En quelques mots, on pourrait la définir par un désir de changement de modèle sociétal. Une thématique pas toujours simple à aborder. Et si, pour en parler, le cinéma offrait une bonne porte d'entrée ? *"Par le passé, j'ai travaillé dans plusieurs ONG,* explique Virginie Hess de l'ASBL Écoscénique à l'origine du projet. *Je trouvais les outils de sensibilisation parfois trop 'intellos'. Ils s'adressaient difficilement à un public plus large que le cercle des convaincus. Puis, la sortie du film* Demain *a été un fameux déclencheur. Avec le projet Écran des possibles, nous avions envie d'explorer d'autres modèles pour toucher les gens. Grâce à la formule de projection clef sur porte, nous espérons atteindre des publics peu sensibles à ces questions".* Avec une animation calibrée en fonction du public visé ? *"Certainement,* explique Virginie Hess, *nous comptons rencontrer les organisateurs des différentes projections-débat et préparer celles-ci de concert, en fonction des spécificités de leur public."*

> *"Avec le projet Écran des possibles, nous avions envie d'explorer d'autres modèles pour toucher les gens."*

Des films positifs

"Nous avons privilégié des films positifs et accessibles. Des films qui montrent des gens en action". À l'issue des projections, quand l'enthousiasme est au rendez-vous, comment donner l'impulsion nécessaire pour passer à l'action ? *"Écoscénique peut jouer le rôle de facilitateur,* poursuit Virginie Hess. *Nous cultivons un réseau assez important et pouvons facilement créer du lien entre différentes initiatives. Ces ciné-débats permettront aussi de présenter publics des actions locales déjà existantes."* En outre, l'ASBL Goodplanet, partenaire de l'Écran des possibles, offre aux plus motivés son expertise en matière d'accompagnement de projets.

Un catalogue évolutif

L'Écran des possibles compte actuellement une quinzaine de films. Le catalogue, évolutif, se constitue avec l'appui de PointCulture, qui fait aussi partie de l'aventure. Parmi les thématiques abordées, on retrouve l'agriculture et l'alimentation, la santé, le vieillissement, l'énergie, la démocratie et la gouvernance... *"En plus, cela offre une deuxième vie à des films de bonne facture qui n'ont connu qu'un passage limité en salle",* poursuit Virginie Hess. Pour l'instant, le catalogue se compose uniquement de films documentaires – au format court ou long. Dans un deuxième temps, l'association aimerait y introduire des films d'animations.

L'enthousiasme au rendez-vous

"Le 5 juin dernier, nous avons projeté le film Demain Genève *lors de la journée de lancement de l'Écran des possibles. Nous avons récolté beaucoup de réactions positives,* se réjouit Virginie Hess. *De nombreuses projections sont déjà programmées d'ici la fin 2018. Avec le temps, nous espérons fédérer les projets autour d'un forum sur notre site internet. Les gens pourront y raconter leurs initiatives et s'inspirer les uns des autres."*

// MATHIEU STASSART

En pratique :

Comment organiser une projection ?

- Sélectionner un film sur www.ecrandespossibles.be
- Le commander et retirer la mallette cinéma au PointCulture le plus proche. Si nécessaire, l'Écran des possibles fournit également du matériel de projection.
- Organiser sa projection/débat puis ramener la mallette au PointCulture de son choix

Combien ça coute ? C'est gratuit.

Où ? Partout en Wallonie. Soit via le réseau de bâtiments PointCulture, soit grâce au passage des bus PointCulture. Les zones les plus reculées pourront même bénéficier d'une livraison de matériel organisée par l'Écran des possibles.

Visite vivante

Le capitalisme, on en discute ?

Les voyages forment les idées. Une visite au musée du communisme de Prague... et une prise de conscience : il n'existe pas de musée du capitalisme. Nous sommes en 2012. Le projet germe dans la tête d'un collectif de citoyens et prend vie sous la forme d'une exposition itinérante. Depuis, elle s'est installée dans de nombreuses communes bruxelloises et wallonnes et a accueilli plus de 15.000 visiteurs. À partir du 14 septembre, elle s'installe à Liège.

© museeducapitalisme

Le musée du capitalisme, ce sont des panneaux et des expériences qui invitent à s'interroger sur ce système dans lequel nous vivons. Le parcours est divisé en quatre étapes (origines, espoirs, limites et alternatives) et autour de cinq thématiques (la santé, l'alimentation, la consommation, la culture et la finance). Les grands atouts du musée du capitalisme ? L'interactivité et l'échange. Des guides sont présents afin d'inviter au dialogue et à la réflexion. *"Nous avons invité le monde associatif liégeois à profiter de la formation de guide qui est organisée ici au Beau-Mur",* explique Sébastien Gouvars, collaborateur au Centre liégeois du Beau-Mur et chez Attac. En semaine, les visites seront toutes guidées et destinées à des groupes constitués de 10 à 20 personnes. Le week-end, il sera possible d'effectuer la visite seul, en couple, entre amis ou en famille. Le samedi, des concepteurs du musée seront présents pour répondre aux questions et le dimanche, un document sera remis aux visiteurs afin de leur permettre de profiter pleinement de l'exposition.

> Les grands atouts du musée du capitalisme ? L'interactivité et l'échange. Des guides sont présents afin d'inviter au dialogue et à la réflexion.

Mieux comprendre, échanger, évoluer

À Liège, le musée du capitalisme prendra donc ses quartiers au Beau-Mur. Il s'agit d'un bâtiment qui regroupe différentes associations. C'est d'ailleurs à l'initiative de certaines de ces associations liégeoises que le projet a vu le jour. *"Cette année, c'est le 10e anniversaire de la crise bancaire,* explique Sébastien Gouvars. *Faire naître des réflexions sur le capitalisme à cette occasion, nous semblait être une initiative judicieuse".* Ceux qui ont pensé l'exposition l'ont voulue neutre, non partisane. *"Il ne s'agit pas d'être pro ou anti capitalisme,* ajoute Sébastien Gouvars, *mais de susciter la réflexion sur des questions actuelles. L'exposition est conçue pour que nous soyons directement touchés et concernés. Chaque visite sera différente, car chaque guide aura sa propre manière d'amener les échanges".* Et, pourquoi pas, inviter à agir ? *"Intitulé* alternatives, *le dernier espace de l'exposition, est consacré en grande partie à des initiatives d'associations locales. Cette exposition permet de prendre conscience du système dans lequel on évolue mais aussi de ne pas oublier qu'on peut aller vers autre chose, et que, si on le souhaite, on peut faire évoluer ce système."*

// ESTELLE TOSCANUCCI

Envie de devenir guide ? Les **11 et 12 septembre prochains,** le Centre liégeois le Beau Mur organisera une formation pour les personnes qui souhaitent devenir guides de cette exposition. Il ne faut ni être spécialiste de l'histoire du capitalisme, ni avoir une expertise particulière, il suffit simplement d'avoir envie d'enrichir l'expérience des visiteurs en les invitants au dialogue et à la réflexion.

>> Plus d'infos : Musée du capitalisme • du 14 septembre au 7 octobre • Centre liégeois du Beau Mur, rue du Beau-Mur 48-50 à 4030 Grivegnée • Visites en semaine : visites guidées de groupe uniquement (sur réservation) , 2 séances le matin et 2 séances l'après-midi • Prix libre (minimum 3 EUR/personnes) • Visites le week-end : ouverture libre au public, visite guidée le samedi après-midi • Prix libre (minimum 2 EUR/personnes) • 04/349.01.44 • www.museeducapitalismeliege.be

éditorial

Les communes actrices de santé

Elisabeth Degryse // secrétaire nationale

© M. Dethier

Comme tous les six ans, les préoccupations de rentrée glissent rapidement de la sphère scolaire à la sphère politique. En point de mire : le 14 octobre et le choix des candidats aux élections communales. L'actualité médiatique se nourrit d'une relative agitation autour des partis en lice et d'éventuelles coalitions. Mais la proximité des élections fédérales, régionales et européennes a tendance à occulter les enjeux proches, autour de l'échelon communal.

La santé, préoccupation majeure et domaine d'expertise de la mutualité, s'ancre à tous les niveaux de pouvoir. Certes, le Fédéral, les Régions et Communautés pilotent les politiques de santé de notre pays (soins dentaires, politique hospitalière, soins infirmiers, maisons de repos, honoraires médicaux, aides à la mobilité, organisation de la première ligne de soins...). Mais le niveau local constitue, d'après nous, un levier essentiel à la meilleure santé de tout un chacun, ainsi qu'au développement de dispositifs de proximité pour agir en sa faveur. L'échéance du 14 octobre a ainsi toute son importance aux yeux des mutualistes. La MC a identifié une série de priorités à partager avec les électeurs que vous êtes et à rappeler aux futurs élus communaux. Zoom rapide sur quelques-uns de ces enjeux "santé" locaux.

Des communes en bonne santé

La bonne santé n'est pas qu'une affaire médicale. Bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Or les communes disposent de leviers importants pour agir sur ces déterminants de la santé et réduire les inégalités dans ce domaine : la qualité du logement, de l'environnement et de l'alimentation, la mobilité, l'accès à un emploi "convenable" ou encore le niveau de cohésion sociale. Ces éléments sont autant de facteurs ayant un impact sur la santé et le bien-être de la population. Autrement dit, la "bonne santé" d'une commune ou d'une province ne devrait pas se mesurer à son seul équilibre budgétaire. Sa capacité à générer plus de bien-être au sein de sa population est grande. Nous l'attendons sur ce terrain.

Faire confiance aux acteurs associatifs

Le mouvement mutualiste chrétien, depuis son origine jusqu'à aujourd'hui, reste très soucieux de la place de l'associatif au niveau local. Celui-ci agit comme un terreau riche en idées, en expériences démocratiques, en initiatives créatives. C'est pourquoi la MC interpelle systématiquement les pouvoirs publics pour qu'ils encouragent et soutiennent dès qu'ils en ont l'occasion les initiatives associatives agissant positivement sur la santé et le bien-être des citoyens. L'accès aisé aux soins et aux actions de prévention comme aux loisirs (culture, sport, jeunesse...) participe à l'amélioration de la santé de tous. Cela suppose une diversité dans l'offre de services ainsi qu'une attention particulière à leur accessibilité géographique et financière. Tous les lieux de convivialité et de vie ont des fonctions sociales et intégratives importantes qui bénéficient au bien-être de la collectivité. Ils favorisent l'implication de chacun comme acteur de sa propre santé et vecteur de santé pour les autres.

Des communes participatives

Les élus ne peuvent pas agir en vase clos dans la construction des politiques. C'est d'autant plus vrai au niveau local. Il importe, dans la définition et l'évaluation de dispositions communales, d'associer la population. Et ce, avec une attention spécifique pour les publics moins facilement mobilisables. Des structures consultatives existent çà et là ; avec des aînés, des personnes handicapées, des jeunes, etc. Aux yeux de la mutualité, ces lieux qui favorisent la culture de la participation, de la consultation et de la concertation, devraient être mis sur pied plus systématiquement. Et les mandataires devraient mettre un point d'honneur à être à leur écoute.

Des communes accessibles et inclusives

Enfin, la MC et ses partenaires – Énéo, Altéo et Jeunesse & Santé – insistent sur les perspectives de construction de communes inclusives. On pense notamment aux personnes à mobilité réduite. La définition d'un plan d'accessibilité communal, ambitieux et concerté avec le public visé et les associations représentatives, nous semble être un élément incontournable afin de garantir une vie communale ouverte à tous.

La MC restera attentive après les élections à la manière dont, au niveau local, ces préoccupations sont rencontrées, entendues et mises en œuvre. Les élections communales – tout comme, bien entendu, les élections fédérales, régionales et européennes à venir (29 mai 2019) – sont un moment de démocratie important pour notre société. Malgré le climat délétère et tendu autour de "la politique" et des hommes et femmes politiques, la MC reste convaincue de l'importance de la participation de chacun (lire aussi en pages 6-7). Ce moment de démocratie nécessite réflexion et engagement de tous afin que chacun puisse être citoyen actif au sein de sa commune. La MC, en tant que mouvement, assureur et entrepreneur social, s'engage pour des communes en bonne santé.

>> Lire, aussi, en pages 6 et 7, le dossier spécial consacré à l'accessibilité du vote lors des prochaines élections communales.

ça se passe

// Festiv' Africa

La MC Saint Michel organise le samedi 29 septembre de 12h à 20h la 4e édition du Festiv'Africa ! Un événement festif, lieu de rencontres et de découvertes multiculturelles aux couleurs de l'Afrique. Au programme : un village associatif, de la danse, de l'artisanat, des défilés de mode, des activités pour les enfants... Bar et restauration sur place. Gratuit
Lieu : REcy-K- 2 entrées : rue de Birmingham 102 et Quai Fernand Demets 55
Infos : www.mc.be/festivafrica • 02/501.51.96

// Infirmité motrice cérébrale

Le samedi 22 septembre, de 8h à 16h, les services d'Orthopédie et de réadaptation fonctionnelle du CHA de Libramont, du CHU de Liège et du CHR de Liège organisent un colloque. Thème principal : nouveautés et perspectives dans le diagnostic, la thérapeutique et la prise en soins des personnes atteintes de paralysie cérébrale. Prix : 40 EUR - sur place : 50 EUR
Lieu : Hall Exhibition & Congress, rue des Aubépines 50 à 6800 Libramont
Infos et inscription : andree.lambert@vivalia.be • colloque.imoc@vivalia.be • service consultations orthopédie : 061/23.85.62

// Le sens de l'Art, l'essence de l'Art

Le Cefoc (Centre de formation Cardijn) organise un samedi matin par mois une formation dans la province de Luxembourg et ce à partir de septembre 2018 à mai 2019. Thème : "L'art..... à la portée de tous ?". Qu'est-ce que l'art, la créativité ? Quelle place ont-ils dans nos vies ? Peuvent-ils être synonymes de liberté, de résistance, d'émancipation,... ? Sommes-nous tous artistes, artisans, créateurs ? Une formation sur l'art pour créer, tester, écouter, raconter, apprendre, ouvrir d'autres portes...
Prix : 48 Eur pour toute la formation
Lieu : Cefoc, rue du Magenot 15 à 6740 Etalle
Infos : Céline Trujillo : 0495/42.43.70 • celine.trujillo@cefoc.be • www.cefoc.be

// Le travail à PointCulture

Du 4 au 6 octobre, PointCulture Bruxelles met sur pied sa saison 18-19 consacrée au travail. Le jeudi 4 octobre, à 18h, conférence d'Isabelle Ferreras, auteure de "Critique politique du travail" et "Gouverner le capitalisme". Professeure de sociologie, elle remet la question du travail au-devant de la scène politique. A 20h, exposition de J. Kaeppelin. Le 6 octobre, projection dans différentes villes du film : "Le Bonheur au travail" de Martin Meissonnier. Gratuit
Lieu : PointCulture, rue Royale 145 à 1000 Bruxelles
Infos : 02/737.19.35 • pointculture.be

// Semaine de la santé mentale

La Semaine de la santé mentale se déroule du 8 au 12 octobre. À cette occasion aura lieu un colloque "À l'écoute de l'usager, comment impliquer les personnes les plus fragilisées dans ce qui fait soin ?" D'autres initiatives jalonnent la semaine en Wallonie. Programme complet sur le site.
Prix : 30 EUR (lunch compris) - tarif préférentiel pour usager : 5 EUR
Lieu : Centre culturel Marcel Hicter - La Marlagne, chemin des Marronniers 26 à 5100 Wépion
Infos et inscription sur www.cresam.be pour le 26/09 • 081/25.31.40 • cresam@cresam.be

// Le logement... tremplin vers la dignité

Le Cerso (Centre de ressources pour le social) organise le lundi 1er octobre, de 9h à 16h30, un colloque sur le logement. Présentation de projets innovants autour de 3 axes : santé, santé mentale et insertion socio-professionnelle. Ateliers à thèmes : colocation, habitat alternatif, collectif jeunes et autogestion,...
Prix : 25 EUR • Lieu : HELHa Mons, chaussée de Binche 159 à 7000 Mons
Infos et inscription : https://cerso.helha.be/formation/le-logement-tremplin-vers-la-dignite/ • cerso@helha.be

// Film sur l'amiante : *le soufflé volé*

Le samedi 22 septembre, à 16h30, l'Abeva, association belge des victimes de l'amiante, organise au cinéma Palace à Bruxelles la projection du film *Le souffle coupé* ou *Ademloos* du réalisateur belge Daniel Lambo. Un documentaire sur les problèmes de santé et environnementaux causés par la multinationale Eternit.
Lieu : Cinéma Palace, boulevard Anspach 85 à 1000 Bruxelles
Infos : www.abeva.be

// Plantes médicinales

Le dimanche 30 septembre, de 17 à 19h, en partenariat avec l'UMons, l'Hôpital Notre-Dame à la Rose invite à une conférence dont le thème sera : "Les plantes médicinales dans le paysage urbain contemporain". Prix : 2 EUR
Lieu : Musée Hôpital Notre-Dame à la Rose, Place Alix de Rosoit à 7860 Lessines
Infos : 068/33.24.03 • www.notredamealarose.be

Vacances

// Séjours à Spa Nivezé

La maison de convalescence et de vacances de la Mutualité chrétienne propose plusieurs séjours à prix réduit pour les membres de la MC. Dans un environnement adapté et entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, l'infrastructure allie détente et convivialité dans une ambiance chaleureuse.

Des séjours automne :

- Du 5 au 12 octobre : 7 nuitées en pension complète pour 350 EUR.
- Du 12 au 19 octobre : 7 nuitées en pension complète pour 350 EUR.

Un week-end gastronomique :

• Du 19 au 21 octobre : 2 nuitées en pension complète + repas gastronomique + entrées aux Thermes de Spa pour 225 EUR.

Des séjours hiver :

- Du 16 novembre au 21 décembre : 7 nuitées, dates au choix, en pension complète pour 340 EUR ou 14 nuitées, dates au choix, en pension complète pour 640 EUR.

Des séjours pour les fêtes de fin d'année :

Au programme, animations musicales, magicien, marché de Noël, repas festifs aux réveillons... mais aussi : rencontres et bonne humeur

- Du 21 au 28 décembre : 7 nuitées, en pension complète pour 420 EUR.
- Du 28 décembre au 4 janvier : 7 nuitées en pension complète pour 420 EUR.

>> Plus d'infos : 087/79.03.13 • 087/79.00.00 • promo@niveze.be • www.sejoursetsante.be/spa-nivezé/ Domaine de Nivezé, Route du Tonnelet 76 à 4900 Spa.